

**Art. 2.** – Le produit de la cotisation visée à l'article 1<sup>e</sup> du présent arrêté est rattaché au budget du ministère de l'équipement, des transports et du logement (section I : Urbanisme et services communs), après un prélèvement de 68,96 % au profit du budget général, selon les modalités suivantes :

CHAPITRES	LIBELLÉ	QUOTAS de rattachement (en pourcentage)
34-96	Dépenses informatiques et télématiques .....	2,16
34-98	Moyens de fonctionnement centraux ...	97,84

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1998.

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

*Le sous-directeur,  
L. GALZY*

*Le ministre de l'équipement,  
des transports et du logement,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur  
des affaires financières  
et de l'administration générale :

*Le sous-directeur,  
A. LEGEAI*

**Arrêté du 12 novembre 1998 portant répartition de crédits**

NOR : ECOB9860045A

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1998,

Arrête :

**Art. 1<sup>e</sup>.** – Est annulé sur 1998 un crédit de paiement de 49 824 163 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

**Art. 2.** – Sont ouverts sur 1998 une autorisation de programme de 7 909 082 F et un crédit de paiement de 49 824 163 F applicables aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1998.

CHRISTIAN SAUTTER

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT de paiement annulé (en francs)
<b>EMPLOI ET SOLIDARITÉ</b> <b>I. – SANTÉ, SOLIDARITÉ ET VILLE</b> <b>TITRE IV</b>		
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie .....	47-16	49 824 163

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
<b>AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION</b> <b>I. – AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b> <b>TITRE IV</b>			
Action culturelle et aide au développement.....	42-10	»	1 196 000
Interventions de politique internationale .....	42-37	»	550 000
Total pour les affaires étrangères .....		»	1 746 000
<b>II. – COOPÉRATION</b> <b>TITRE IV</b>			
Coopération technique .....	42-23	»	320 000
<b>ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE</b> <b>II. – SERVICES FINANCIERS</b> <b>TITRE III</b>			
Dépenses d'informatique et de télématique .....	34-95	»	126 000
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés .....	34-98	»	478 000
<b>TITRE V</b>			
Equipement des services.....	57-90	2 604 249	2 604 249
Totaux pour les services financiers.....		2 604 249	3 208 249

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
<b>ÉDUCATION NATIONALE, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b>			
I. -- ENSEIGNEMENT SCOLAIRE			
TITRE III			
Etablissements scolaires et de formation. -- Dépenses pédagogiques et subventions de fonctionnement.....	36-71	»	2 220 000
III. -- RECHERCHE ET TECHNOLOGIE			
TITRE VI			
Centre national de la recherche scientifique.....	66-21	2 000 000	2 000 000
Institut national de la santé et de la recherche médicale.....	66-50	2 500 000	2 500 000
Totaux pour la recherche et la technologie .....		4 500 000	4 500 000
<b>EMPLOI ET SOLIDARITÉ</b>			
I. -- EMPLOI			
TITRE IV			
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) et insertion des jeunes.....	43-03	»	960 000
II. -- SANTÉ, SOLIDARITÉ ET VILLE			
TITRES III ET IV			
Autres rémunérations .....	31-96	»	975 000
Etablissements nationaux à caractère sanitaire et social.....	36-81	»	700 000
Services des affaires sanitaires et sociales. -- Dépenses diverses.....	37-13	»	705 000
Interventions en faveur de la ville et du développement social urbain....	46-60	»	6 400 000
Programmes et dispositifs de lutte contre les toxicomanies.....	47-15	»	17 119 416
Total pour la santé, la solidarité et la ville.....		»	25 899 416
<b>INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION</b>			
TITRE III			
Autres agents non titulaires. -- Rémunérations et vacations.....	31-98	»	60 000
Police nationale. -- Moyens de fonctionnement.....	34-41	»	3 336 249
TITRE V			
Informatique, télématique et transmissions. -- Dépenses d'équipement...	57-60	346 000	346 000
Totaux pour l'intérieur et la décentralisation .....		346 000	3 742 249
<b>JEUNESSE ET SPORTS</b>			
TITRE IV			
Jeunesse et vie associative .....	43-90	»	1 960 000
<b>JUSTICE</b>			
TITRES III ET IV			
Autres rémunérations principales.....	31-96	»	175 000
Services de la protection judiciaire de la jeunesse. -- Moyens de fonctionnement et de formation .....	34-34	»	100 000
Services pénitentiaires. -- Moyens de fonctionnement et de formation...	37-98	»	600 000
Subventions et interventions diverses.....	46-01	»	2 874 416
Total pour la justice.....		»	3 749 416
<b>DÉFENSE</b>			
TITRE III			
SSA. -- DRM. -- EMA/OIA. -- SEA. -- Entretien et achats de matériels. -- Fonctionnement et entretien immobilier.....	34-02	»	120 000
Gendarmerie. -- Fonctionnement .....	34-06	»	940 000
TITRE V			
Fabrications. -- Services communs. -- Gendarmerie .....	53-70	338 833	338 833
Fabrications. -- Air, Terre, Mer.....	53-80	120 000	120 000
Totaux pour la défense.....		458 833	1 518 833
Totaux pour le tableau B .....		7 909 082	49 824 163